



MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL
« STRATÉGIE MACRO-RÉGIONALE »
Période 2017-2018

1. Institution du Groupe de travail ou de la Plate-Forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-Forme

Le Groupe de travail « Stratégie macro-régionale » (GdT SMR) a été institué par la XI^e Conférence alpine (décision XI/B3). Le mandat du Groupe de travail a été prorogé pour la période 2013-2014 aux termes de la décision du 52^{ème} Comité permanent, entérinée par la décision XII/B6 de la XII^e Conférence alpine, pour la période 2015-2016 aux termes de la décision XIII/B1d de la XIII^e Conférence alpine et pour la période 2017-2018 aux termes de la décision XIV/A6 de la XIV^e Conférence alpine.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Le GdT SMR entretient des liens avec tous les Protocoles de la Convention alpine, ainsi qu'avec tous ses Groupes de travail et Plates-formes, compte tenu du large rayon d'action de la SUERA. Le GdT SMR a pour tâche de faciliter la coordination au sein de la Convention alpine, ainsi que les échanges entre la Convention alpine et les organes de la SUERA.

Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel (MAP) de la Convention alpine

Le Groupe de travail contribuera à la mise en œuvre de la priorité « SUERA » du Programme de travail pluriannuel (MAP) 2017-2022 en promouvant la coordination des institutions, des réseaux et du contenu de la Convention alpine avec le processus de la SUERA. À travers cette coordination, le Groupe de travail peut également contribuer aux autres priorités thématiques du MAP 2017-2022.

3. Activités durant le mandat

Description des principales activités
<p>En promouvant l'approche équilibrée de la Convention alpine entre le développement et la protection, le Groupe de travail jouera un rôle de coordinateur et de facilitateur pour les échanges entre les institutions de la Convention alpine et les organes de la SUERA.</p> <p>Le Groupe de travail basera ses activités sur la Convention alpine, ses Protocoles, le Programme de travail pluriannuel 2017-2022, le document « Input paper » de la Convention alpine (2013) et les décisions de la Conférence alpine et du Comité permanent concernant la SUERA, qui préconisent entre autres que les futures activités réalisées dans le cadre de la SUERA apportent des bénéfices réciproques à la fois aux territoires de montagne et aux zones environnantes.</p> <p>Afin de permettre à la Convention alpine de continuer à jouer un rôle substantiel et significatif dans la mise en œuvre future de la SUERA et dans l'exécution de son plan d'action, le GdT SMR devra en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer les contributions de la Convention alpine en sa qualité d'observateur auprès de l'Assemblée générale et du Comité exécutif de la SUERA. Pour assumer cette fonction, la Convention alpine est représentée conjointement par la Présidence et le Secrétariat permanent. • Promouvoir des échanges mutuellement avantageux entre la SUERA, ses Groupes d'action et les institutions et observateurs de la Convention alpine. • Jouer le rôle d'interface entre le Comité permanent et la direction du Groupe d'action 6 de la SUERA (Secrétariat permanent de la Convention alpine et Land de Carinthie). • Assurer des apports substantiels des institutions de la Convention alpine aux organes correspondants de la SUERA, par exemple en facilitant la coordination future avec les autres Groupes de travail et Plates-formes de la Convention alpine. • Assurer une bonne communication entre tous les organes de la Convention alpine (Conférence alpine, Comité permanent et Groupes de travail/Plates-formes) s'agissant du processus de la SUERA.

Description des principaux résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Prises de position, propositions et recommandations, idées de projets, etc. • Documentation sur les réunions périodiques du GdT SMR • Rapports périodiques à l'intention du Comité permanent

Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-forme
Le Groupe de travail informera régulièrement les Parties contractantes sur la situation et les futures évolutions de la SUERA, et il agira en coordination avec ces Parties. Les informations importantes pour le public seront communiquées par le biais des canaux de communication de la Convention alpine, de ses organes et de ses Parties contractantes. Le Groupe de travail facilitera l'échange d'informations entre les institutions de la Convention alpine et les Groupes d'action de la SUERA selon les besoins.
Coopération avec les autres GdT-PF
(voir ci-dessus, c'est l'une des principales missions du GdT SMR)
Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6
(voir ci-dessus, c'est l'une des principales missions du GdT SMR)

4. Présidence et méthode de travail

Présidence et participation
La Présidence du Groupe de travail « Stratégie macro-régionale » est assurée par la Présidence de la Conférence alpine. Les Parties contractantes et les observateurs désigneront des représentants appropriés pour siéger au Groupe de travail. D'autres experts, en particulier au niveau régional et de l'UE, pourront être invités à participer à titre consultatif à des réunions spécifiques du Groupe de travail.

Méthode de travail

Les réunions du GdT SMR se dérouleront selon les besoins. Elles suivront le calendrier des réunions des organes de la SUERA et de la Convention alpine. À cet égard, il pourra être nécessaire de prendre des décisions par procédure écrite.